

Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Urbanisme / Construction. Conditions pour obtenir la démolition d'une construction méconnaissant les règles d'urbanisme
- 6 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**
Conflit de lois. Effets de l'accord procédural sur la détermination de la loi applicable au régime matrimonial lors du divorce
- 7 ENTREPRISE**
Liquidation judiciaire. Cession des actifs du dirigeant d'une personne morale en liquidation : interdiction pour les proches de former surenchère
- 8 FAMILLE - PATRIMOINE**
Épargne. Taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée à compter du 1^{er} février 2021
- 8 FISCAL**
Contrôle et contentieux. Mise en œuvre de la surveillance des réseaux sociaux par l'administration fiscale
Impôts locaux. Constructions neuves, prêts aidés par l'État et exonération de taxe foncière
- 11 PROFESSION**
Notaires. Concours pour l'admission aux fonctions de notaire dans le ressort des cours d'appel de Colmar et de Metz

À LA Une

Meublés touristiques et changement d'usage : nouveaux éclairages de la Cour de cassation

Dans certaines communes et spécialement à Paris, le fait de louer un local meublé destiné à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile constitue un changement d'usage soumis à autorisation préalable.

Par trois arrêts publiés du 18 février 2021, la Cour de cassation revient sur la conformité à la réglementation européenne de ces dispositions et sur la notion de « courte durée » permettant l'application de ce régime.

> **LIRE P. 1**